

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES

Date de convocation : 14/03/2023

Président : M. Olivier ANCELIN

Etaient Présents : Mrs TRANCART Hubert, NOTTEBOOM Gilles

Absentes excusées : M. LUGINBÜHL Fabrice représenté par M. TRANCART Hubert et Mme VANLAEYS Véronique représentée par M. NOTTEBOOM Gilles. Mme PATRELLE Vanessa.

Secrétaire de Séance : Mme AREVALO Emilie

Le Procès-verbal de la réunion du 27/02/2023 est approuvé à l'unanimité

2023-05

OBJET : APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022

Mr ANCELIN Olivier, Président du SIRS, laisse la présidence à Mr TRANCART Hubert, pour le vote du Compte Administratif 2022 qui est identique au Compte de Gestion

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 sont adoptés à l'unanimité des Membres présents.

2023-06

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif 2022, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de :

55 401,85 €, décide d'affecter :

- Au compte 1068 investissement : 3 969,31 €
- En excédent de fonctionnement reporté la somme de : 51 462,54 €

2023-07

OBJET : PARTICIPATIONS COMMUNALES 2023

Le conseil Syndical,

VU le besoin de financement pour le Budget Primitif 2023 s'élevant à 176 000,00€, pour un effectif de 115 enfants.

VU le nombre d'élèves par commune scolarisés dans le regroupement au 01/01/2023 :

OMECOURT : 14

MORVILLERS : 56

GREMEVILLERS : 42

SAINT DENISCOURT : 1

THERINES : 2

DECIDE, à l'unanimité, que les sommes suivantes seront inscrites aux Budgets Primitifs des Communes et réglées suite à l'émission de titres de recettes mensuels :

OMECOURT : 21 500,00€

MORVILLERS : 86 000,00€

GREMEVILLERS : 64 500,00€

SAINT DENISCOURT : 1 540,00€

THERINES : 3 080,00€

2023-08

OBJET : PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE 2023

ANNULE ET REMPLACE 2023_01

Monsieur Le Président,

Informe le Conseil Syndical que :

- les élèves de l'école de Morvillers, classes de CE2-CM1-CM2, sont partis en voyage au ski au mois de Février 2023.
41 enfants, sur les 44 sont partis. Le coût par enfant de ce voyage, à la charge de la Coopérative scolaire de l'école de Morvillers est de 563€ par enfant.
- L'association de parents d'élèves participe à hauteur de 100.00€ par enfant
- Une participation financière est demandée aux parents à hauteur de 263.00 €.

Propose au Conseil Syndical que le SIRS subventionne le reste à charge à hauteur de 200.00€ par enfant, versés à la Coopérative scolaire de l'école de Morvillers par le biais de l'OCCE60.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des Membres présents,

Accepte le plan de financement ci-dessous :

- Association de parents d'élèves : 4 100€
- Communes (SIRS) : 8 200€
- Parents : 10 783€

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023

Autorise Monsieur Le Président à signer les documents nécessaires au versement de cette subvention

2023-09

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif est présenté par Monsieur Olivier ANCELIN, Président.

Section de Fonctionnement : 292 366,00€

Section Investissement : 15 167,00€

Le Budget Primitif 2023, tel que présenté ci-dessus est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Le Conseil Syndical autorise M. Le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- **FONCTIONNEMENT 7.5% des dépenses réelles de la section**
- **INVESTISSEMENT 7.5 % des dépenses réelles de la section**

2023-10

OBJET : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE à partir du 1^{er} Avril 2023 :

* de supprimer le poste d'Adjoint Administratif à 12/35e

* de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à 12/35e

2023-11

OBJET : SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AIDE A LA PRESCOLARISATION EN ZONE RURALE

Afin de faciliter l'installation et le maintien des familles en milieu rural en soutenant le fonctionnement des classes maternelles, le Conseil Départementale de l'Oise propose de subventionner la mise à disposition d'ATSEM dans les classes.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'octroi de cette subvention et charge M. Le Président de signer tous les documents nécessaires.

Questions et Informations diverses :

- Point sur les effectifs scolaires et les inscriptions pour la rentrée 2023/2024

La séance est close à 19h30

